

Compte Rendu de l'assemblée générale du 06 avril 2024 à Puycelsi

PRESENTS :

M. Le préfet du Tarn M. Vilbois, le Secrétaire Général S. Simoes,

Parlementaires : J. Terlier, P. Folliot, P. Bonnecarrère,

Pour la Région : V. Recoules,

Pour le Conseil Départemental : C. Ramond, S. Matthieu

Pour Prefon / IRCANTEC, M. Carrega,

Pour ENEDIS : Mme D. Perrot-Voisard (directrice), Mme I. Pages

Pour La Poste : Mme Astruc,

Pour l'Archéologie Tarnaise : M. Mendrygal,

Pour l'AMRF : C. Potel,

Pour l'AMR82 : C. Soulié et F. Pern-Savignac,

Pour les secrétaires de mairies : Mme Drillaud, Ricard et Montels,

Pour les communes : F. Cescato (Aguts), F. Durand et JP. Lefloch (Ambialet), M. Fages et J. Roustit (Alban), S. Cals (Arifat), M. Vigroux (Assac), V. Enjalbert (Bellegarde Marsal), L Biau (Brassac / CoFor), P. Salvador (Castelnau de Montmirail), JM. Sibra (Combefa), C. Breuillard (Donnazac), J. Ajchenbaum (Fiac), A. Brun (Frausseilles), D. Viala et P. Jaquet (Laboulbène), F. Ichard (Lacapelle Ségalar), A. Ricard (Lacaze), M. Viala (Lacaze), R. Bousquet (Lacaune les bains), R. Mouliade (Larroque), G. Poujade (Le Séquestre), G. Cauquil (Le Vintrou), X. Crémoux (Lugan), M. Saunal (Massals), S. Gravier (Milhars), T. Astouls (Miolles), D. Marty et JP Routhe (Monestiés), MJ. Escanez (Paulinet), B. Geli (Puechourci), J. Vigouroux (Puycelsi), P. Carayon (Rayssac), JF. Rochedreux (Saliés), MH. Vauthier (Saint Amancet), JL. Alibert (Soual), S. Sandral (Teillet), V. Recoules (Valdériés), M. Frayssinet (Valence d'Albigeois), B. Bousquet (Villefranche d'Albigeois).

Procurations : JC. Guiraud (Brassac) à A. Ricard (Lacaze), A. Séverac (Mont-Roc) à P. Carayon (Rayssac), E Faddi (Damiatte) à F. Cescato (Aguts).

EXCUSÉS :

C. Fita (Région)	M. Cabrolier (Assemblée Nationale)	C. Rabou (CD81)
M. Marqués (Curvalle)	JF. Kowalik (Blaye les Mines)	A. Cabrol (Nages)
P. Paillas (Milhars)	M-Th Campagnaro (Ledas-et-Pentiés)	C. Lonqueu (Itzac)
JL. Espitalier (Saint André)	J. Sendra (Saint Jean de Rives)	I. Calmet (Orban)
JM. Balaran (Sainte Croix)	F. Vergnes (Labastide de Levis)	A. Cabrol (Gijounet)
P. Escande (Lamontéliarié)	F. Chazottes (SaintMichel Labadié)	
G. Portes (CCTA)	T. Bardou (CCLPA)	D. Vidal (CCMLHL)

9h : Assemblée Générale Extraordinaire : modification des statuts.

- 1) Possibilité d’ester en justice pour défendre les élu(e)s.

- **Article 2 - Buts**

L’association des maires ruraux du TARN a pour objet de défendre la liberté municipale, de faire prendre en considération les problèmes spécifiques des communes rurales, de venir en soutien aux élu(e)s ruraux, de les informer sur les problèmes auxquels ils sont confrontés, d’aider et de stimuler les collectivités locales, d’être leur porte-parole auprès des autorités et des services administratifs, des conseils départementaux et régionaux et de participer à la formation des élu(e)s.

- **Article 14 – Représentation de l’Association**

Le Président représente l’association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous pouvoirs à cet effet. Le président dispose du pouvoir d’agir en justice tant en demande qu’en défense. Il tient régulièrement informé le Bureau des actions engagées dans l’intérêt de l’association ou contre l’association. En cas d’absence ou de maladie, il est remplacé par un vice-président ou par un membre dûment mandaté.

- 2) Augmentation du nombre d’élus au bureau.

- **Article 10 - Le Bureau**

L’association est administrée par un Bureau de X membres, au minimum, élus par l’Assemblée Générale pour la durée du mandat municipal, et de membres supplémentaires cooptés par le Bureau.

Les membres du Bureau sont rééligibles.

En cas de vacance, le Bureau pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé au remplacement définitif par la plus proche Assemblée Générale. Les pouvoirs des administrateurs ainsi élus s’achèvent à la fin du mandat des membres remplacés.

Le bureau est composé de X membres au minimum : 1 représentant par intercommunalité Tarnaise.

Judith Ajchenbaum, maire de Fiac, CC Laurécois-Pays d’Agout

Pierre Paillas, maire de Milhars, CC Cordais et du Causse

Alain Cabrol, maire de Nages, CC Monts de Lacaune et de la montagne du Haut Languedoc

Marie-Hélène Vauthier, maire de Saint Amancet, CC Aux sources du Canal du Midi

Association des maires ruraux du Tarn

*Gérard Poujade, maire du Séquestre, Agglomération de l'Albigeois
XX, maire de xx, Agglomération de Castres-Mazamet.*

Fin de l'AGE.

10h : Assemblée Générale Ordinaire.

Présentation du rapport moral par le président Patrick Carayon.

En 2023, différentes rencontres ont été organisées :

- Le 16 mars, sur le thème des ZRR à Réalmont,
- le 1^{er} juin les rencontres de la ruralité à Graulhet avec en point fort l'attractivité médicale et le partenariat avec l'ADM.
- La signature de la charte « Tarn Ruralité » le 6 octobre, lors du salon des maires d'Albi.
- La convention sur le statut de l' élu le 6 novembre à Paris.
- Intervention de Monsieur Teyssou sur la typologie et trajectoires des territoires à Labastide de Levis le 9 décembre.

En 2024 :

- AMR81 et l'ANEM sont intervenus pour les écoles avec un courrier à la DASEN (maintient de classe en milieu rural et zone montagne).
- Rencontre avec la DDT et la CoFor concernant les obligations de débroussaillage.
- Création d'outils de communication avec un site internet et l'application Panneau Pocket.
- Intervention auprès des sénateurs concernant le statut de l' élu(e).
- Journée sur l'eau avec l'AMF.
- Parlement rural à Albi avec le sénateur Delcros,
- ERRE : mise en relation des victimes avec les associations et les partenaires.

Au niveau national, divers sujets abordés lors de l'AG du 16 et 17 mars :

- binôme commune-département
- « la culture ça se cultive à la campagne »
- le statut de l' élu(e)

Victoires 2023 :

- Ruralité : plan France Ruralités
- Village d'avenir : programme d'ingénierie
- ZRR : pérennisation du dispositif
- Biodiversité : doublement des dotations
- Sécurité : plus de gendarmes
- Ecole : visibilité de la carte scolaire sur 3 ans
- Justice : soutenir un(e) élu(e) agressé(e)
- Petite enfance : reconnaissance des communes
- Jeunesse : prolongation du volontariat territorial en administration

Association des maires ruraux du Tarn

- Handicap : financement des AESH
- Sport : généralisation du Pass'Sport
- Urbanisme : modification du Zéro Artificialisation Nette
- Secrétaire de mairie : revalorisation à venir

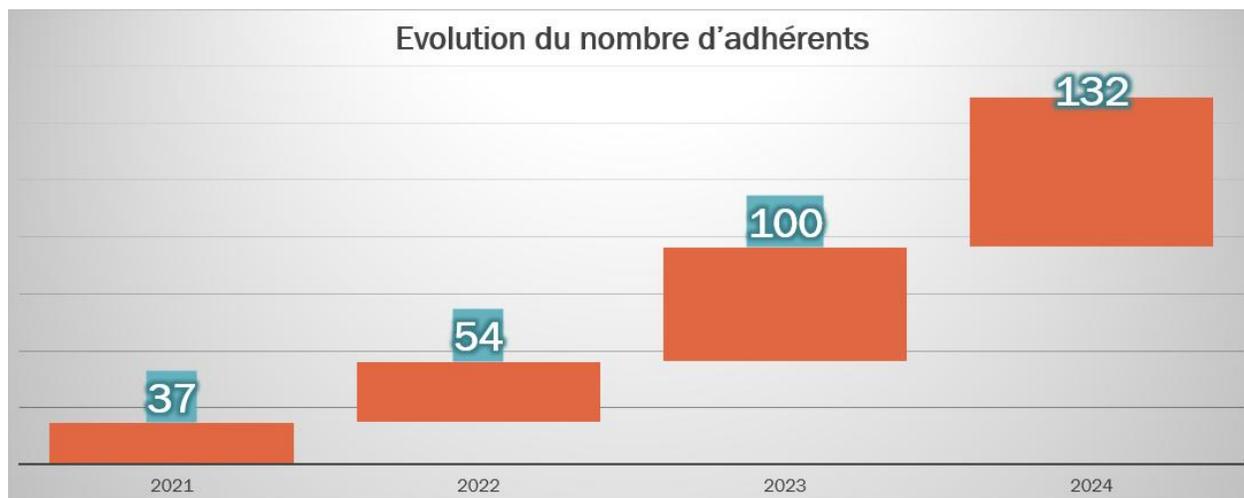
Présentation des membres du bureau de l'AMR81 par le président Patrick Carayon.

Président :	Patrick Carayon (Rayssac)
Vice présidents :	Isabelle Calmet (Orban) Francis Cescato (Aguts) Xavier Crémoux (Lugan) Alain Ricard (Lacaze).
Secrétaire :	Jean-Michel Sibra (Combefa)
Secrétaire adjoint :	Gérard Cauquil (Le Vintrou)
Trésorière :	Régine Mouliade (Larroque)
Trésorière adjointe :	Marie-Claude Campagnaro (Lédas-et-Penthiès)
Membres :	Emmanuel Joulié (Labastide Saint-Georges) Vincent Recoules (Valderiés)

Présentation du rapport financier (budget 2023 et 2024) par la trésorière Régine Mouliade.

En 2022, il y avait 54 adhérents.

En 2024, nous sommes 132 adhérents.



Association des maires ruraux du Tarn

Réalisé 2023 :

RECETTES	Partenariat Volkswind	500,00 €
	Adhésions 2023	8 921,00 €
	Reversion AMRF 2022	1 275,00 €
	Reversion AMRF 2023	250,00 €
	Repas AG 2023	900,00 €
	Campagnol Puycelci	20,00 €
	Subvention département	4 000,00 €
	Subvention CRCA	500,00 €
	Total	16 366,00 €

DEPENSES	Assurance	37,68 €
	Intervenants	1 000,00 €
	Organisation AG	815,36 €
	Routage adhésions	373,90 €
	Reversement national 2024	6 633,00 €
Total	8 859,94 €	

Résultat 2023

7 506,06 €

Budget prévisionnel 2024 :

RECETTES	Adhésions 150*25 €	3 750,00 €
	Subvention ENEDIS	1 000,00 €
	Subvention département	10 000,00 €
	Campagnol	60,00 €
	Total recettes	14 810,00 €

DEPENSES	Frais postaux	610,00 €
	Salaire secrétaire	7 000,00 €
	Journée ruralité	1 000,00 €
	AG 06/04/2024	1 500,00 €
	Assurance annuelle	500,00 €
	Réunions d'information	1 500,00 €
	Site internet	700,00 €
	Presse	300,00 €
	Déplacements	1 200,00 €
	Panneau Pocket	500,00 €
Total dépenses	14 810,00 €	

Association des maires ruraux du Tarn

Intervention du président de l'AMR81 Patrick Carayon :

- Agriculture
- FRR : rattraper les communes limites
- Tarn Ruralité : Ou en est-on ?

Intervention de Monsieur Poujade, présentation du film « Nos Maires » :

- Le maire, élu préféré des français.
- Le maire est-il investi d'un pouvoir ou d'un consentement temporaire ?
- Pourquoi devenir maire ?

Intervention de Monsieur Carrega, DG de Prefon/IRCANTEC :

- La retraite en France
- La retraite des élus
- Préparer financièrement sa retraite

Présentation du village de Puycelsi par le maire Jacques Vigouroux :

« Aujourd'hui la quasi totalité des maisons est restaurée et Puycelsi est redevenu un village accueillant, qui a su garder son naturel et son authenticité. Dix-sept nationalités sont représentées dans la commune aussi bien dans le village que dans les hameaux alentours, dont beaucoup d'anglophones, comme dans de nombreux villages au sud de la France.

Nous sommes fiers de faire partie des plus beaux Villages de France, attentifs à ce que le développement du village n'ait pas pour contrepartie le développement anarchique d'un commerce "touristique" envahissant. Un hôtel restaurant de qualité, des cafés, des commerces sont là pour vous accueillir; des métiers d'art s'installent et s'exposent dans une galerie au cœur du village. »*



* <https://puycelsi.fr/>

Intervention de Christophe Ramond pour le département :

« Parler de ruralité, ce n'est pas mettre en concurrence la campagne et la ville. (...)

Il y a un Tarn tout simplement et il est composé d'une mosaïque de communes qui méritent toutes avec leurs spécificités propres, la même attention. (...)

Association des maires ruraux du Tarn

- ✓ Partout sur notre territoire, je veux la même qualité de services pour une meilleure qualité de vie.
 - La même qualité de services, c'est par exemple la fibre pour tous. Plus de 96% des prises ont été installées et la totalité des 138 000 prises prévues le seront d'ici la fin de mois de juin.
 - La même qualité de services, c'est permettre à chacun, d'avoir accès aux soins quel que soit son lieu de vie. (...) Avec notre plan Tarn santé, nous aidons à des maisons de santé de s'implanter là où on parle de déserts médicaux. Nous aidons dans le même temps à recruter des médecins salariés pour faire face aux départs à la retraite de médecins libéraux.
 - La même qualité de services, c'est encore avoir des routes en bon état qui facilitent les déplacements pour emmener les enfants à l'école, aller au travail, faire ses courses, ou aller chez le médecin. Des routes plus sûres avec des centres d'exploitation routiers de proximité, pour garantir les déplacements en voiture, même en hiver. C'est important pour les entreprises de salaison, par exemple.
 - La même qualité de services, ce sont des centres de secours, là encore de proximité, avec des sapeurs-pompiers qui interviennent dans les meilleurs délais pour éteindre un feu de forêt ou sauver des vies.
 - La même qualité de services, c'est cultiver la culture partout et pour tous sur notre territoire. Nous venons de lancer les rendez-vous culturels, la semaine dernière. Ce sont près de 120 manifestations culturelles gratuites sous des formes très variées (théâtre, danse, expos...) à proximité de chez vous.
 - La même qualité de services, c'est un maillage de pistes cyclables. Nous faisons du bon travail avec les intercommunalités pour encourager les déplacements à vélo sur tout notre territoire. Le vélo, c'est bon pour la santé et l'environnement, c'est bon aussi pour faire découvrir les atouts touristiques de notre territoire.
 - La même qualité de services, c'est encore s'engager pour préserver la qualité de la ressource en eau, au meilleur coût, et cela où que l'on habite. Nous apportons pour cela, une aide financière et technique aux collectivités sur leurs projets et leurs équipements en eau et en assainissement.

- ✓ 1^{er} partenaire des communes et intercommunalités, le Département est au plus près de la réalisation de vos projets. (...)
 - C'est le résultat d'un Département qui se veut être un facilitateur lorsqu'il s'agit de soutenir une commune dans ses projets d'aménagements. (...)
 - Qu'il s'agisse encore d'une salle de sport ou d'une salle des fêtes, de la rénovation du mur du cimetière, de l'aménagement d'un espace de vie sociale, de la construction d'une halle de marché, de la rénovation énergétique d'un bâtiment communal, ou de travaux de restauration de l'église... chaque fois le Département répond toujours présent !

- 2023 : 15,3 M€ pour 537 projets dont 2,6 M€ pour les communes - 2000 habitants, 6,1 M€ pour les communes de + 2000 habitants et intercommunalités.

Je sais par exemple que certains d'entre vous s'interrogent actuellement sur la gestion de leur patrimoine en matière d'ouvrage d'art. C'est très coûteux pour une commune de faire face, seule, à la rénovation d'un pont. Là encore, le Département peut apporter son expertise ponctuelle et financer une partie de ces travaux dans le cadre de l'aide financière qu'il apporte aux communes.

Association des maires ruraux du Tarn

Je suis fier de soutenir les communes rurales dans la réalisation de leurs projets d'avenir, c'est indispensable pour l'avenir de notre département.

C'est avec des villes et des villages ruraux comme les vôtres, dynamiques, modernes et agréables que nous bâtissons, ensemble, un Tarn dans lequel il fait bon vivre, bon travailler et bien vieillir. »

Intervention de Vincent Recoules pour la région :

« Chers maires ruraux du Tarn,

Je suis honoré de m'adresser à vous aujourd'hui, en tant que représentant de la région Occitanie, pour discuter des enjeux et des opportunités qui s'offrent à nous dans nos magnifiques terres rurales. Comme vous le savez, nos communes rurales jouent un rôle essentiel dans l'identité et l'équilibre de notre région. Elles sont le cœur de nos traditions, de notre histoire, et de notre patrimoine naturel. C'est pourquoi je suis déterminé avec la Région à œuvrer pour leur bien-être et leur prospérité.

Nous vivons une époque de grands défis et de grandes transformations. La crise sanitaire que nous avons traversée il y a trois ans a bouleversé nos vies et nos communautés. Elle a mis en lumière l'importance vitale de la solidarité et de la résilience dans nos territoires ruraux. Elle a également révélé les inégalités et les fragilités auxquelles sont confrontées certaines de nos communes les plus reculées. C'est pourquoi il est plus important que jamais de renforcer notre engagement envers nos territoires ruraux et d'investir dans leur développement durable.

La crise de confiance envers nos institutions a également été un signal d'alarme pour nous tous. Elle nous a rappelé l'importance de la transparence, de la responsabilité, et de la proximité dans notre action publique. En tant que représentants élus, nous avons le devoir de placer les intérêts de nos concitoyens au cœur de nos décisions, en veillant à ce que chacun se sente écouté et représenté.

La transition vers une économie décarbonée est un autre défi majeur auquel nous sommes confrontés. Nos territoires ruraux ont un rôle crucial à jouer dans cette transition, en tant que gardiens de nos ressources naturelles et de notre biodiversité. Nous devons encourager et soutenir les initiatives locales visant à promouvoir les énergies renouvelables, à réduire notre empreinte carbone, et à préserver notre environnement pour les générations futures.

En même temps, nous devons veiller à ce que nos communes rurales restent des lieux attrayants et dynamiques où il fait bon vivre. Cela signifie investir dans des services publics de qualité, dans des infrastructures de transport efficaces, et dans des équipements culturels et sportifs accessibles à tous. Cela signifie également soutenir nos artisans, nos commerçants, et nos agriculteurs locaux, qui sont les véritables moteurs de notre économie et de notre identité locale.

Dans cette optique, la région Occitanie a mis en place plusieurs outils et programmes pour soutenir le développement de nos territoires ruraux. Les contrats territoriaux, par exemple, sont des instruments essentiels pour investir dans nos communes et répondre à leurs besoins spécifiques. Nous avons récemment renforcé ces contrats pour la période 2022-2028, afin de mieux prendre en compte les réalités et les enjeux des zones rurales. La Région s'engage à hauteur de 1,65M€/an pendant 3 ans auprès des

Association des maires ruraux du Tarn

territoires de projets pour assurer le bon fonctionnement et la bonne animation de ces contrats. La Région Occitanie est l'une des seules à financer du fonctionnement dans le cadre de ses politiques territoriales contractuelles. Les contrats territoriaux sont animés par leurs structures porteuses (PETR, PNR, Pays..). Dans ce cadre, et pour mieux accompagner ces structures dans la réalisation et la mise en œuvre des objectifs communs du Contrat, la Région finance l'ingénierie liée à ces postes. Nous avons également le Fonds régional d'Intervention (FRI), qui permet d'accompagner davantage de projets que nos dispositifs de droit commun. Le FRI étant très utilisé, en juin lors de notre prochaine Assemblée plénière il sera proposé une augmentation de l'enveloppe de ce dispositif pour accompagner davantage de projets. Les objectifs du pacte Vert resteront au cœur de nos politiques régionales, mais les ajustements nécessaires pourront être proposés pour mieux répondre aux besoins des communes, en particulier rurales et hyper-rurales, de plaine comme de montagne. Enfin, nous sommes conscients des défis spécifiques auxquels sont confrontées nos zones rurales, notamment en matière de mobilité, d'accès aux services de proximité, et de protection de notre environnement naturel. C'est pourquoi nous nous engageons à évaluer régulièrement nos dispositifs d'aide aux communes pour mieux répondre à leurs besoins spécifiques. Les dispositifs actuels, votés pour 2022-2024, seront ainsi évalués et pourront être ajustés en fonction des retours formulés lors des entretiens qui auront lieu avec les élus. L'AMRF et ses représentants d'Occitanie seront auditionnés mercredi prochain, le 10 avril (le Président de l'AMR81 sera présent).

Mes chers maires ruraux, je tiens à vous assurer que la région Occitanie est bienveillante envers ses zones rurales. Ensemble, nous pouvons surmonter les défis qui se dressent devant nous et bâtir un avenir meilleur pour nos concitoyens. Je vous remercie pour votre engagement et votre dévouement à nos terres rurales, et je me réjouis de travailler avec vous pour faire de nos communes des modèles de développement durable et de prospérité pour tous. »

Intervention de Monsieur le Préfet :

« Je veux vous dire le plaisir qui est le mien de participer ce matin à l'assemblée générale de l'association des Maires ruraux du département dans ce magnifique village de Puycelsi. Je profite de cette adresse pour vous remercier, Monsieur le président Patrick CARAYON, pour l'organisation de cette journée et pour nos échanges quotidiens au sujet de la ruralité. L'association des Maires des ruraux constitue pour les services de l'État un partenaire essentiel dans la confection et le suivi des politiques publiques.

Dans notre département, **un habitant sur deux habite dans une commune rurale** au sens de la définition de l'INSEE. Dans notre département, **les trois quarts des communes ont moins de 1 000 habitants**. Dans notre département, **plus de 4 100 conseillers municipaux** sont en activité, soit plus de 1 % de la population. Dans certaines intercommunalités rurales, 2 à 3 % de la population est conseillère municipale.

Messieurs les Maires, vous en êtes le **cœur battant** de la République. Votre engagement, souvent bénévole, au gré des sacrifices qu'ils représentent – personnels, professionnels – vous honore. En tant que représentant de l'État dans le département, je veux vous témoigner de ma gratitude et de mon soutien.

Il arrivera des jours où nous serons en désaccord ; où vous estimerez que l'État n'en fait pas assez ou en fait trop ; qu'il ne vous donne pas assez ou qu'il vous en demande trop. Je prends l'engagement, lorsque ces jours arriveront, de toujours exprimer mes positions dans le respect de votre statut d'élu. Un ou deux dimanches dans vos vies, des gens se sont déplacés dans une école ou

Association des maires ruraux du Tarn

dans une mairie pour glisser dans une urne un papier contenant votre nom. Ce processus vous a oint de l'huile sainte du suffrage universel, qui vous offre une légitimité supérieure à celle de quelconque collectif.

Je souhaiterais ce matin spécifiquement évoquer devant vous trois sujets :

- le statut de l'élu local en milieu rural (-1-)
- le plan France ruralités mis en œuvre par le Gouvernement, et décliné à l'échelle départementale par le plan « Tarn ruralités » (-2-)
- le financement des politiques publiques que vous mettez en œuvre (-3-).

(-1-) Statut de l'élu local.

Je veux vous dire que je mesure bien les difficultés qui peuvent être les vôtres au quotidien. Le Maire, c'est le premier visage de la puissance publique pour chaque citoyen. Le Maire, c'est celui que l'on vient réveiller le dimanche matin parce qu'un animal est en détresse sur un chemin rural, parce que le cours de la rivière déborde, parce qu'une personne âgée peine à réaliser une démarche en ligne.

Je mesure aussi que le Maire, c'est souvent celui qui, avec sa secrétaire générale de mairie, assure le fonctionnement quotidien de la commune. Développe des projets, invente des idées, élabore des plans de financement. Je sais le besoin d'ingénierie de nos territoires ruraux et je souhaite souligner la volonté de l'État de réinvestir ce sujet.

Pour l'ensemble de ces missions, le Maire d'une commune rurale se voit reconnaître peu de droits. La question du statut de l'élu local est primordiale pour les élus locaux que vous êtes. Elle **est légitime**. À la suite de la **convention nationale de la démocratie locale** du 7 novembre 2023, à laquelle Mme la trésorière, Maire de la commune de Larroque, vous avez représenté le département, la ministre Dominique FAURE a pris l'engagement d'une réflexion sur le sujet.

Il y a un mois, jour pour jour, **le Sénat a adopté**, à l'unanimité, une proposition de loi portant **création d'un statut de l'élu local**. Elle vise à améliorer les conditions d'exercice de votre mandat et de sécuriser vos parcours. Elle fait évoluer vos indemnités de mandats, améliore la prise en charge de vos frais de représentation et de mandat, vous permet de mieux concilier l'exercice de vos fonctions et de votre métier et de valoriser les acquis de votre expérience à la fin de vos fonctions.

Elle prévoit également l'octroi automatique de la protection fonctionnelle en cas de violences, d'outrages ou de menaces. Je veux dire à ce propos la disponibilité permanente des forces de sécurité intérieure, et le **soutien indéfectible** de l'ensemble des services de l'État en cas d'agression d'un élu local.

Le chemin parlementaire de cette proposition de loi sera encore long, mais je suis certain qu'une convergence est possible sur le sujet et qu'une amélioration concrète de votre quotidien en résultera. À l'échelle du département, comme vous le savez Monsieur le Président, j'ai souhaité que nous **ouvrions les portes et les fenêtres de la préfecture à vos secrétaires généraux de mairie**. L'association créée pour le département du Tarn par les secrétaires de Mairie est une initiative à saluer. Ses membres sont reçus tous les trois mois en préfecture pour échanger sur leurs problématiques quotidiennes. Des modalités de saisine accélérées ont été mises en place pour leur permettre d'identifier les agents de préfecture susceptibles de les aider directement et de répondre le

Association des maires ruraux du Tarn

plus rapidement possible à leur question. Je le redis : les portes des services de l'État vous sont ouvertes à chaque fois que vos équipes en formeront le vœu.

(-2-) Plan du Gouvernement en faveur des ruralités - « France ruralités » - et sa déclinaison dans le département.

France ruralités, c'est la **feuille de route du Gouvernement** pour vos territoires. Un ensemble de mesures concrètes pour vous permettre d'améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens. Elle a déjà trouvé une incarnation par l'intermédiaire des deux grands programmes d'ingénierie nationale portés par le Gouvernement pour la ruralité : « Petites villes de demain » et « Villages d'Avenir ».

Je suis convaincu de la nécessité et de la réussite de ces programmes. Les « petites villes de demain » sont **un succès** dans ce département – à Réalmont, à Alban, des projets de transformation du territoire ont abouti en grande partie grâce à ces programmes.

Nous sommes ce matin dans un Village d'avenir. Puycelsi, avec trois autres plus beaux villages de France, forme une grappe prometteuse de communes lauréates. Je me doute que, parfois, certains Maires lauréats du programme Villages d'avenir aimerait que nous **allions plus loin, plus vite**. Mais le programme n'a que quelques semaines. Je vous demande un peu de temps. **Soyez assurés de ma détermination** pour le rendre concret aux yeux des 28 Maires lauréats pour leur permettre de faire aboutir leur projet.

Nous avons identifié ensemble, il y a six mois jour pour jour, les dix thèmes prioritaires pour la ruralité dans le département, comme notamment les services publics en milieu rural, l'accès à la santé et au logement, la participation à la transition écologique et au développement des énergies renouvelables. Ce plan - « **Tarn ruralités** » -, signé avec le conseil départemental, nous devons désormais **le faire vivre**.

Je forme le vœu que nous puissions en réunir le **premier comité de suivi** dans les prochaines semaines. Je pourrai y faire des **annonces spécifiques**, notamment sur le déploiement d'un médico-bus dans le département ou le déploiement d'une permanence de la gendarmerie dans les espaces France services.

Nous avons, me semble-t-il, un défi commun à relever tout particulièrement. Dans notre département, le nombre d'enfants scolarisés à l'école maternelle et élémentaire **a diminué de 13 % en 10 ans**. Entre la rentrée scolaire 2015 et la rentrée scolaire 2024, plus de **3 800 élèves** ne sont plus dans nos classes à l'école publique. C'est l'équivalent de la totalité de la population scolaire des villes d'Albi et de Gaillac réunies.

Ce défi, il existe en zone urbaine comme dans nos territoires ruraux. Je sais le traumatisme pour un Maire de voir une classe ou l'école de son village fermer. Nous devons relever ce défi ensemble, en créant un véritable parcours de vie de l'enfant de sa naissance à ses 11 ans. En proposant aux familles un mode de garde pour leur enfant avant leur entrée à l'école, et en leur assurant un accueil de qualité dans des établissements scolaires performants.

C'est pourquoi, dès la semaine prochaine, et à la suite de la commission tenue hier, **j'annoncerai que l'État financera**, au moyen de la DETR en 2024 :

- la construction d'une micro-crèche et d'une école à **Milhars**, portée par la communauté de communes du Cordais et du Causse, à hauteur de **50 %** du coût de l'équipement ;
- l'extension de **l'école de Saint-Jean-de-Marcel**, au cœur du Ségala tarnais, à hauteur de **45 %** du coût de l'opération ;

Association des maires ruraux du Tarn

- la restructuration du groupe scolaire situé sur la commune **du Bez** à hauteur de **40 %** du coût de l'opération.

Ces premières annonces, qui en appelleront d'autres, je les fais ce matin devant vous pour vous témoigner de l'importance que j'accorde à l'école en milieu rural.

Et j'en fais une seconde : à compter de 2024, tous les projets des communes de moins de 500 habitants, portant sur un montant de moins de 50 000 €, qui seront retenus pour être financés par une dotation d'investissement, le seront à hauteur de 50 %. Automatiquement. C'est une mesure de soutien concret, simple, pour les Maires ruraux, qui vous permettra de stabiliser votre plan de financement en limitant le nombre de co-financeur.

France ruralités, c'est aussi une **réforme des zones de revitalisation rurale**. Je sais que cette réforme vous préoccupe. Elle était nécessaire :

- l'ancien zonage ZRR était obsolète ; certaines communes y étaient artificiellement maintenues depuis 10 ans ;
- la majorité des collectivités n'avaient pas adopté les exonérations de fiscalité locale que prévoyait l'ancien zonage ;
- plusieurs rapports d'inspections avaient démontré la faible efficacité des ZRR en matière de création d'emplois et de maintien d'entreprises en milieu rural.

Le nouveau zonage « France ruralités revitalisation », **c'est 2 milliards d'euros sur 5 ans** pour les entreprises bénéficiaires en zone rurale. Dans le département, la totalité des communes des communautés de communes de la montagne noire, des monts de Lacaune, des Monts d'Alban, de Centre Tarn, du Carmausin-Ségala et du Cordais restent éligibles au zonage. Pour la plupart d'entre elles, il est **probable qu'elles soient éligibles au zonage FRR+** au regard de l'évolution de leur richesse depuis 10 ans.

Il existe certes des communes qui **sortiront du zonage**. Je travaille, en lien avec le cabinet de Madame la ministre Dominique FAURE, pour sensibiliser sur leur spécificité, notamment celles situées dans le bassin de vie de Graulhet et de Castres.

(-3-) Financement des communes rurales.

Je vous le dis simplement : je pense que ma situation est **plus simple que celle de mes prédécesseurs ; je crains qu'elle soit plus simple que celle de mes successeurs.**

J'étais sous-préfet lorsque la dotation globale de fonctionnement a baissé de 11 milliards d'euros (Md€) entre 2014 et 2017 ; j'étais sous-préfet lorsque la DSIL et le fonds vert n'existaient pas ; j'étais sous-préfet lors de la suppression de la taxe professionnelle. Je me souviens des conséquences de ces mesures sur nos relations.

L'État fait aujourd'hui un effort financier considérable en faveur des collectivités territoriales en général, et des communes rurales en particulier :

- pour la deuxième année consécutive, la DGF a augmenté de 320 millions d'euros. Dans le Tarn, en 2024, **plus de 93 % des communes** ont vu leur DGF progresser. Elle a

Association des maires ruraux du Tarn

augmenté de **4 millions d'euros** par rapport à l'an dernier : **c'est plus que l'inflation**. En 2024, la DGF des communes, dans le département, c'est 83 millions d'euros de dotation de fonctionnement libre d'emploi pour les Maires – soit 20 € par habitant de plus que la moyenne nationale.

- les dotations de soutien à l'investissement local restent en 2024 à un niveau historiquement élevé : **le fonds vert – qui n'existait pas il y a 18 mois – a été pérennisé** et représente plus de 7 millions d'euros de dotation de soutien à l'investissement local pour le département. Le FCTVA a vu son assiette encore élargie en 2024 et son automatisation représente un gain de temps et d'argent considérable, particulièrement dans vos communes rurales qui parfois ne le demandaient plus. En 2023, les dotations de soutien à l'investissement local ont représenté plus de 50 millions d'euros – c'est un **montant historique** ;
- spécifiquement pour les communes rurales, la loi de finances pour 2024 a par ailleurs **doublé le montant de la dotation biodiversité** et augmenté celui de la **dotation particulière des élus locaux** (DPEL) : c'était une demande des associations de maires ruraux, à laquelle le Gouvernement a accédé.

Sans besoin de les détailler, ces chiffres montrent que le soutien financier de l'État aux collectivités locales est considérable. Je ne mésestime pas les difficultés budgétaires de chacun mais, en 2023, grâce à votre bonne gestion et à ce soutien l'épargne brute des communes a atteint un niveau inédit à l'échelle nationale, puisqu'elle s'est élevée à plus de 14,5 milliards d'euros, soit 9 % de plus qu'en 2022 et 13 % de plus qu'en 2019.

Pour conclure, loin des caricatures de déprise sociale, démographique ou économique, je veux défendre l'idée qu'il existe une **« ruralité heureuse »** et que ce département l'incarne. Nous avons ensemble une multitude de défis à relever mais nous avons des atouts considérables : l'engagement des élus et de leurs services, les aménités de nos territoires, la beauté de vos paysages et puis la vitalité de vos associations, de vos artisans, de vos entreprises, qui sont heureux d'œuvrer chaque jour, avec vous, aux pieds de nos montagnes et de nos vignes.

Monsieur le président CARAYON, je vous redis le soutien continu de l'État aux communes rurales et mon souhait de voir l'ensemble de vos projets aboutir.

Je vous remercie. »

Fin de l'AG 14h.

Repas convivial

15h : Visite guidée du village de Puycelsi et du conservatoire départemental d'espèces fruitières et vignes anciennes.